

Réunion du Conseil d'école du jeudi 6 novembre 2025 - Compte rendu

Excusés : Mme DELMONT (enseignante), Mme FEIFER (mairie), Mme HELLRIGEL (parent d'élève), M. VIGNERIE (mairie)

Présents :

Equipe enseignante : Mmes ALBERT-CHAMBON, COUSIN, DEXET, ROCHE, SOULAT et VIRONDEAU

Mairie : Mme THOMAS (adjointe aux Affaires Scolaires)

DDEN : Mme MAYNARD

Représentants des parents d'élèves : M. HERPE, Mme LEFEBVRE, Mme MAYADE, Mme STEPHENS, Mme STEVENIN, Mme DIELH, M. GIACOMINI, Mme VOISIN

Inspection Académique : M. PEAUDECERF (Inspecteur de l'Education Nationale), Mme COINDEAU (conseillère pédagogique).

La séance est ouverte à 18h04 et commence par un tour de table des personnes présentes.

1) Résultats des élections des parents d'élèves et rôle des représentants élus :

Le vote s'est déroulé entièrement par correspondance. Sur 169 inscrits, il y a eu 127 votants, soit 75,15 % de participation (78 % l'année dernière). Il y a eu 17 bulletins blancs ou nuls, soit 120 suffrages exprimés. Il y avait 6 sièges en tant que titulaires à pourvoir et 6 sièges en tant que suppléants. Les parents élus sont : Mme HELLRIGEL, M. HERPE, Mme LEFEBVRE, Mme MAYADE, Mme STEPHENS, Mme STEVENIN, Mme DIELH, M. GIACOMINI, Mme VOISIN.

Mme VIRONDEAU rappelle que seuls les 6 parents titulaires peuvent voter (ou donner leur vote à leur suppléant) lors du conseil d'école mais que tous les parents élus peuvent y assister.

Rôle des représentants élus :

En ce début d'année, il est rappelé le rôle des représentants des parents d'élèves élus :

→ Ils siègent au conseil d'école.

→ Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels.

→ Ils peuvent intervenir auprès du directeur d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation.

→ Un local de l'école peut être mis à disposition des représentants des parents d'élèves, de manière temporaire ou permanente. Il peut servir notamment à l'organisation des réunions, pendant et en dehors du temps scolaire.

La charte du représentant des parents d'élèves a été présentée, approuvée et signée par chaque parent élu au moment des élections.

2) Rôle et missions du conseil d'école et vote du règlement intérieur du conseil d'école :

Le règlement intérieur du conseil d'école a été décrit :

→ Ce règlement officialise la prise de fonction des nouveaux représentants des parents d'élèves et présente l'ensemble des membres.

→ Il stipule que le conseil se réunira une fois par trimestre, par le biais d'une invitation.

→ Les scrutins se déroulent généralement à main levée.

→ Rappel de quelques articles.

Le règlement intérieur du conseil d'école est adopté à l'unanimité.

3) Vote du règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur a été repris :

→ Il mentionne les grands principes de fonctionnement énoncés en début d'année.

→ Une modification concernant la tenue vestimentaire a été apportée :

HYGIENE ET TENUE VESTIMENTAIRE :

- Une hygiène est exigée (mains propres, visage lavé, cheveux coiffés...).

- Les chevelures des enfants sont à surveiller et à traiter si nécessaire. Informez l'école si vous trouvez des poux.

- Une tenue vestimentaire adaptée et décente est exigée : les tenues de plage, crop-tops, tongs, claquettes et shorts ou jupes/robes n'arrivant pas à mi-cuisses ne sont pas autorisés.

Le règlement intérieur de l'école est adopté à la majorité. Il sera diffusé par mail et/ou sur le blog dans les prochains jours. Un coupon sera collé dans les cahiers et devra être signé par les familles, afin de certifier de la prise de connaissance du règlement.

4) Bilan de la rentrée et effectifs :

Bilan : La rentrée de septembre s'est bien déroulée. Les réunions de rentrée ont eu lieu dans les 4 premières semaines de septembre. Les enseignants des classes élémentaires avaient, par ailleurs, fait passer une petite liste de fournitures selon les différents niveaux, fin juin. Dans l'année, ils peuvent demander aux parents le renouvellement du petit matériel individuel (crayons à papier, stylos...).

Effectifs : Il y a actuellement 107 élèves accueillis sur l'école. Les effectifs s'élèveront à 109 en janvier 2026 avec l'arrivée de 2 TPS :

TPS-PS-MS → Mme ROCHE: 15 élèves (17 en janvier) : 10 PS, 5 MS, (+2 TPS en janvier)

MS/GS → Mme ALBERT-CHAMBON : 18 élèves, 5 MS, 13 GS

CP/CE1 → Mme VIRONDEAU : 18 élèves, 11 CP, 7 CE1

CE1-CE2 → Mme DEXET : 18 élèves, 8 CE1, 10 CE2

CE2 CM1 → Mme COUSIN : 18 élèves, 10 CE2, 8 CM1

CM1 CM2 → Mme SOULAT : 20 élèves, 9 CM1, 11 CM2

Trois AESH interviennent dans l'école auprès de 7 élèves notifiés en situation de handicap.

Evaluations Repères : En début d'année, les élèves du CP au CM2 ont passé des évaluations diagnostiques nationales. Ces évaluations font l'objet de remontées et permettent d'aider les enseignants à cibler les réussites et les difficultés des élèves afin de mettre en place des dispositifs d'aide le plus tôt possible. Les parents des enfants concernés par ces évaluations ont reçu un bilan personnalisé et ont pu, s'ils le souhaitent, prendre rendez-vous avec l'enseignante de leur enfant. Des évaluations nationales seront de nouveau passées en janvier par les élèves de CP afin de mesurer les progrès et détecter les difficultés.

Activités pédagogiques complémentaires : Les APC ont lieu les matins ou les soirs selon les classes. Nous ferons principalement de la méthodologie et de la remédiation en lecture (fluence et compréhension), écriture et mathématiques. Cela peut également être un temps qui permet de travailler sur un projet demandeur de plus de temps, ce n'est pas toujours du soutien. C'est un temps soumis à autorisation des parents.

5) Modalité de communication avec les parents : Dans l'année, plusieurs rencontres peuvent avoir lieu entre les parents et les enseignantes : la réunion de rentrée, des réunions individuelles. Les parents peuvent communiquer avec les enseignantes grâce au cahier de liaison ainsi que via le blog « Toutemonannée » et les journaux des classes.

***Suivi des élèves et rencontre avec les parents :** Différents documents et dispositifs permettent de suivre efficacement les élèves tout au long de leur scolarité : plan personnel de réussite éducative (PPRE), réunions entre enseignants et parents, poursuite des conseils école/collège et des PPRE passerelle. Chaque enseignante a réalisé une réunion de rentrée dans sa classe afin d'en expliquer le fonctionnement. Les parents qui le souhaitent peuvent prendre rendez-vous via le cahier de liaison avec l'enseignante de leur enfant.

6) Sécurité : Deux exercices de sécurité ont été réalisés avant les vacances d'automne.

Alerte incendie : L'évacuation a été effectuée le 25/09/25. Elle a été rapide. Les alarmes ont fonctionné correctement. L'alerte a été effectuée en 2 temps car les alarmes ne sont pas reliées entre elles entre les 2 bâtiments. Un deuxième exercice aura lieu dans l'année.

Alerte PPMS attentat/intrusion : L'école dispose d'un signal d'alerte différent de celui utilisé pour l'incendie. L'exercice A-1 a été réalisé le 16/10/25. L'exercice a été expliqué aux enfants le matin même et la consigne a été réexpliquée dans toutes les classes. Pour les enfants de la maternelle, les explications ont été données sous la forme d'un jeu de cache-cache. Ils ont tous très bien réagi en se cachant dans les classes le plus silencieusement possible. Après réflexion, nous nous sommes rendues compte que si l'alerte se déclenchait alors qu'une classe était dans la salle de motricité, la mise en sécurité ne sera pas totalement assurée car la porte d'entrée est très difficile à fermer.

Alerte PPMS risques majeurs : Les risques notifiés sont l'inondation, la tempête, le feu de forêt, barrage d'eau. Cette alerte se passera avant les vacances de fin d'année, sous forme d'exercice cadre. Les mallettes sont complètes : les denrées périssables seront remplacées par la mairie comme tous les ans. Le signal retenu est l'alerte en interne ou de vive voix car ce type de risque n'est pas un risque imminent et laisse le temps aux personnels de l'école de se passer l'information.

DUERP : Le document unique d'évaluation des risques professionnels répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les travailleurs et assure la traçabilité collective de ces expositions. Il a été mis à jour.

7) Travaux :

- les travaux de « la cour oasis » (projet NEFLE) ont été entamés cet été avec la végétalisation de tout l'arrière du bâtiment. Une partie du mobilier extérieur sera bientôt réceptionnée et installée.

Nous remercions la commune pour les finances engagées et pour leur réactivité dans ce projet.

- Mathieu Durey, de l'entreprise « l'Abeille des Saules », doit venir labourer la surface de la future cabane en osier, délimitée par les élèves de Mme Soulat.

8) Projets et Fonctionnement 2025 2026 :

Projet d'école Les trois axes sont :

*1 Favoriser l'accessibilité de tous les élèves aux compétences de fin de cycles

*2 Fluidité des parcours et qualité de la vie scolaire

*3 Les parcours éducatifs

Projets menés dans les classes en lien avec le projet d'école :

Axe 2 :

- journaux de classe / cahiers de vie numériques sur l'ENT « Toutemonannée ».

- Madame Baudin, psychopraticienne, interviendra dans la classe de CM1-CM2, lundi 10 novembre, pour aborder les situations conflictuelles (« tout ce qui peut faire mal ») et apprendre à les gérer.

Axe 3

* **Activités physiques :** cycle rugby (ASSJ) pour les CE2/CM1 et les CM1/CM2 pendant période 1, cycle judo (ASSJ) en MS/GS et CP/CE1 pendant la P3, cycle gym et expression corporelle avec une étudiante STAPS pour les classes de l'élémentaire, cycle piscine dès la GS, affiliation USEP pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 + rencontre USEP au mois de janvier.

L'équipe enseignante rappelle aux parents d'élèves la nécessité d'avoir des parents agréés pour la piscine et le vélo et fournira à tous les dates d'agrément vélo.

***Prévention santé :**

- Comme chaque année, l'infirmière scolaire a proposé des interventions portant sur différentes thématiques. Nous ne connaissons pas encore ses dates d'intervention.
- La ligue contre le cancer interviendra auprès de trois classes dans l'école sur les thématiques suivantes : le petit-déjeuner, « Manger, bouger, c'est la santé » et « Acteur de ma santé et de celle des autres : identifier les facteurs de risques et les facteurs protecteurs pour la santé ».

***Sensibilisation écocitoyenne :**

Toutes les classes de l'école bénéficieront d'animations menées par le SYDED, en février/mars :

- PS/MS et MS/GS : présentation du circuit de tri de la poubelle d'ordures ménagères à l'incinérateur de l'usine de recyclage + jeux coopératifs autour du tri collectif.
- CP/CE1 : échange sur la gestion des déchets en Haute-Vienne + jeu à 4 équipes intitulé « Qui trie tout ».
- CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 : échange sur la gestion des déchets en Haute-Vienne + 4 ateliers portant le poids des déchets et des poubelles et les différents impacts de nos déchets sur l'environnement.

***Actions culturelles et artistiques :**

- La fréquentation de la médiathèque de la PS au CM2, une fois par période.
- Musique pour les classes élémentaires 1 mardi sur 2, avec une intervenante.
- Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont préparé des lectures pour la commémoration du 11 novembre. Certains liront lors de la commémoration.

Voyage scolaire de fin d'année :

Nous organisons un voyage scolaire de fin d'année avec nuitées, du 1^{er} au 3 juin 2026, sur le site de Lathus. Ce voyage concernera tous les élèves de la MS au CM2. Les PS partiront sur la journée du lundi 1^{er} juin uniquement. Une réunion d'information aura lieu courant janvier, avec le détail des activités choisies et du taux d'encadrement.

Interventions à l'école :

- **Pour toute l'école :** La photo de classe a eu lieu le jeudi 9 octobre.

Manifestations à venir :

- **Vente de gâteaux de Noël :** une vente de gâteaux de Noël, au profit de la coopérative scolaire, se tiendra le samedi **22 novembre** à l'Hyper U de Saint-Junien. Pour mener à bien cette manifestation, nous appelons aux bonnes volontés des parents pour nous aider dans la logistique (confection et vente des gâteaux).

- **Marché de Noël :** il aura lieu le **jeudi 18 décembre** de 17h à 18h30 avec des stands d'objets de Noël dans la salle de motricité et des stands « restauration » (chocolat chaud /gâteaux/brochettes de bonbons) dans la salle de motricité. Appel aux bonnes volontés des parents pour aider à la logistique.

Un spectacle de Noël aura lieu le vendredi 19 décembre après-midi avec goûter et passage du Père Noël / repas de Noël le jeudi 18 décembre. Le spectacle de Noël et le goûter sont offerts par la Municipalité.

9) Dispositif pHare :

La lutte contre le harcèlement est une priorité du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. A cette priorité répond la mise en œuvre d'un programme spécifique nommé « pHARe » (programme de lutte contre le harcèlement à l'école), visant une labellisation de l'ensemble des écoles.

La journée « Non au harcèlement » a eu lieu ce jeudi 6 novembre. **Tous les élèves de l'école, à compter du CE2, se sont** vus proposer de remplir une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire.

Questions de parents : Comment les enseignants peuvent-ils réagir quand un enfant se sent harcelé alors que le questionnaire est anonyme ?

M. l'Inspecteur précise que cela permet à l'enseignante, dans un premier temps, d'avoir un autre regard sur la classe et d'autre part, l'équipe de circonscription pourra être sollicitée et intervenir auprès du groupe classe pour travailler l'empathie, l'écoute, la gestion des conflits, etc et désamorcer certaines situations.

D'autre part, nous nous sommes tournées vers la Maison de protection des familles (MPF), mises en place au sein de chaque Groupement de gendarmerie départementale, pour organiser des interventions de sensibilisation. Trois thématiques seront abordées selon les niveaux de classes :

- le respect du corps (son propre corps et celui des autres) : maternelle – CP/CE1.
- les discriminations à travers le focus du harcèlement : cycle 2.
- les risques liés à l'utilisation d'Internet : cycle 3.

Il est important de préciser qu'il ne faut pas tout associer à du harcèlement, sans pour autant accepter des comportements ponctuels négatifs.

10) Coopérative : Mme Roche présente le tableau des entrées et sorties d'argent de la coopérative scolaire ainsi que le solde actuel. Ce tableau et le livre des comptes sont consultables à l'école.

Les enseignantes remercient les parents pour leur mobilisation sur les différentes actions menées tout au long de l'année.

Mme Roche indique que le solde de la coopérative est de 3 402 euros en début d'année scolaire.

11) L'APE de Cognac : programme des événements pour nous soutenir et faire du lien.

Mme Stévenin présente les actions à venir afin de financer les différentes actions/sorties et notamment le voyage scolaire de fin d'année à Lathus, mais elle précise que l'APE ne peut s'engager aujourd'hui sur un montant de la subvention qui sera accordée à l'école. Cela dépendra de la réussite des actions menées tout au long de l'année. Les membres de l'APE souhaitent également solliciter des mécènes pour financer le loto. Des échanges avec les enseignantes seront nécessaires afin d'avoir davantage de détails sur le projet éducatif du voyage scolaire et afin de ne pas solliciter les mêmes entreprises que les enseignantes, qui vont également faire une démarche de mécénat.

- Vente de sapins courant novembre.
- « Vide ta chambre », fin novembre.
- Organisation d'un Loto.
- Carnaval le 15 mars.
- Vente de fleurs avant l'Ascension.
- Vente de saucissons, fin mai/juin.
- Vide grenier, fin mai/juin

Les membres de l'APE ont généreusement reversé 2000 euros à l'école, en fin d'année scolaire. Nous les remercions pour leur investissement.

12) Liaison Ecole/municipalité : Nous reprecisons les différentes subventions accordées à l'école :

- subvention mairie Transport et entrées piscine : 5 000 €
- financement de l'intervenante musique
- achat des fournitures scolaires : 1 000 € par classe + 1 000 € pour la direction (soit 7 000 €)
- financement de la cantine scolaire, même tarif pour toutes les familles.

Mme Thomas précise que le tarif des repas n'augmentera pas à la rentrée prochaine. Elle précise que ce tarif couvre uniquement l'achat des denrées alimentaires. Les frais de fonctionnement, salaires restent à la charge de la mairie.

13) Questions diverses :

* Serait-il possible de remettre en place des serviettes en tissu à la cantine (fournies et entretenues par les parents) à la place des serviettes en papier ?

Mme Thomas précise que la mairie est favorable à cette proposition pour une mise en œuvre au 1^{er} décembre. Des serviettes en papier seront toujours à disposition pour ceux qui n'auraient pas de serviettes en tissu. Les serviettes seront changées et lavées par les parents chaque fin de semaine.

* Est-il prévu un rafraichissement des salles de classe (peinture des murs) ?

Mme Thomas indique que la municipalité envisage de programmer la rénovation complète d'une ou deux classes, à voir au prochain budget.

* Plusieurs questionnements concernant le voyage scolaire de fin d'année, notamment sur le déroulement de la prise en charge des plus petits.

Les enfants seront encadrés en permanence avec des activités réparties sur la journée. Nous continuons d'organiser ce séjour en collaboration avec le centre de Lathus, donc tout n'est pas encore fixé. Le projet se construit au fil des semaines.

Dès qu'il sera abouti, nous convierons les parents à une réunion d'informations.

La séance est levée à.

Le secrétaire de séance,
Mme Albert-Chambon



La Présidente du conseil,
Mme Virondeau



REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL ECOLE

Article 1 :

Conformément à l'article 17 du décret 90-788 (JO du 08-09-90), le Conseil d'école est composé des membres suivants :

- La directrice de l'école, présidente du conseil d'école,
- Le Maire de la commune ou son représentant,
- Une conseillère municipale désignée par le conseil municipal,
- Les enseignantes de l'école, y compris les maîtres remplaçants dans l'école au moment de la tenue du conseil d'école,
- Les représentants des parents d'élèves titulaires,
- Une Déléguée Départementale de l'Education Nationale,

Chacun de ces membres peut être amené à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

L'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription Haute-Vienne 1, assiste de droit aux réunions du Conseil d'école.

Article 2 :

Peuvent assister aux réunions, sans être membre, et avec voix uniquement consultative, pour les points les concernant :

- Les représentants des parents d'élèves suppléants,
- La Déléguée Départementale de l'Education Nationale suppléante,
- Le médecin scolaire,
- L'infirmière de santé scolaire,
- Les ATSEM intervenant sur les classes maternelles,
- Les AESH intervenant dans des actions d'intégration d'élève handicapé,
- Les personnels intervenant sur les temps périscolaires (cantine, pause méridienne, garderie, centre de loisirs)

Article 3 :

Le Conseil de l'école primaire de Cognac-la-Forêt se réunira une fois par trimestre.

Le 1^{er} conseil se tient dans le mois qui suit les élections de parents d'élèves, le 2^{ème} vers février-mars et le dernier courant juin.

Article 4 :

Sur proposition de la Directrice, du Maire de la commune ou de la moitié au moins de ses membres, il pourra se réunir en session extraordinaire.

Article 5 :

L'ordre du jour est fixé par la directrice de l'école.

Article 6 :

Les membres du Conseil d'école qui souhaitent inscrire une question particulière à l'ordre du jour le feront connaître à la Directrice, 3 jours avant la tenue du conseil.

Article 7 :

La convocation portant l'ordre du jour sera adressée par la directrice 8 jours avant la tenue du Conseil.

Article 8 :

En cas d'urgence nécessitant la tenue d'un Conseil extraordinaire, le délai sera ramené à 3 jours ouvrés.

Article 9 :

Les convocations seront adressées par courrier électronique ou par l'intermédiaire des enfants.

Article 10 :

Toute question évoquée à l'ordre du jour peut, à la demande d'un membre du conseil d'école, faire l'objet d'un vote.

Les scrutins auront lieu à main levée ou si un seul des membres titulaires le demande, à bulletin secret.

L'avis du Conseil d'école est réputé favorable et son vote validé, s'il recueille au moins la moitié des suffrages exprimés.

Article 11 :

Le compte-rendu de la séance sera adressé à chaque membre du conseil, signé par la Présidente, la secrétaire de séance et la (le) secrétaire-adjoint(e) dans un délai de 10 jours ouvrés, par mail.

(M. le Maire pourra également consulter ce compte-rendu avant sa publication.)

Article 12 :

Un exemplaire du compte-rendu sera affiché sur le panneau à l'entrée de l'école. De plus, chaque famille en recevra un exemplaire par mail.

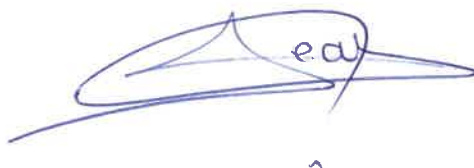
Article 13 :

Les membres du Conseil qui souhaitent présenter des observations sur le compte-rendu, les présenteront par écrit à la Directrice dans un délai de 5 jours.

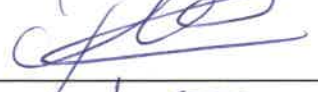
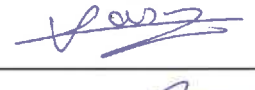
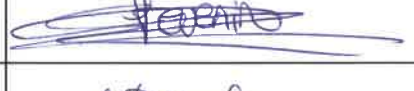
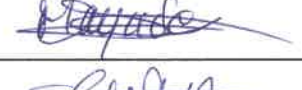
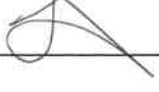
Article 14 :

Le présent règlement intérieur du Conseil d'école a été adopté en séance du Conseil d'école du 06/11/2025 par 14 voix (0 voix contre, 0 abstention).

La Présidente,
Mme VIRONDEAU Mathilde



FEUILLE D'EMARGEMENT 06/11/25

Nom Prénom	Qualité	Signature
Uriondeau Mathilde	Directrice d'école	
ROCHE Françoise	P.E	
ALBERT-CHAMBON Celine	P.E.	
BOUAT Agnès	P.E.	
DEXET Barbara	P.E.	
COUSIN Elise	PE	
MAYNARD Joanne	DDEN	
Thomas Maryse	Adjointe au Maire	
HERPE Damien	PE	
LEFEBVRE Coralie	PE	
Dieph Nathalie	P.E	
VOISIN Barbara	P.E	
GIACOMINI Andre	P.E	
STEVENIN Emilie	P.E	
Mayade Anais	PE	
Stephens Poppy	PE	
Sebastien FEVDECERF	IGN	
Laure Comdeau	CPE HW1	

[illegible]